

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 novembre 2021

Date de l'annonce publique : 29/10/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/10/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-11-8 - 7.0	
Point de l'ordre du jour	7.0	
Objet	Projet du 3e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse - Avis.	

Le conseil communal,

Vu les circulaires du 22 avril 2021 et du 6 août 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la consultation du public sur le projet du troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE), transposée en droit luxembourgeois par la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les Etats membres de l'Union européenne sont appelés à encourager la participation active du public à l'élaboration, la révision et la mise à jour des plans de gestion à établir, tous les six ans, au titre de l'article 13 de ladite directive ;

Considérant que le troisième plan de gestion, qui couvrira la période de 2021 à 2027, doit être publié le 22 décembre 2021 au plus tard ;

Considérant que les communes sont invitées à communiquer leurs observations et suggestions écrites au sujet du document établi à ce sujet par l'AGE pour le 17 novembre 2021 au plus tard ;

Considérant que l'avis demandé a été établi par le comité de pilotage du groupement de coordination du contrat de rivière de l'Alzette supérieure ;

Vu la délibération du 20 août 2009 arrêtant la prise de position au sujet des projets de plan de gestion de district hydrographique élaborés conformément aux dispositions des articles 4 et 52 et de l'annexe III de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu la délibération du 20 juillet 2015 arrêtant l'avis sur le projet de programme de mesures (2015-2021) ;

Vu la délibération du 15 décembre 2014 portant adhésion au au contrat de rivière du bassin supérieur de l'Alzette ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'émettre l'avis figurant en annexe concernant le projet du 3^e plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (parties luxembourgeoises) couvrant la période de 2021 à 2027.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 novembre 2021

Référence

CC.2021-11-8 - 7.0

Point

7.0

Objet

Projet du 3e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse - Avis.



Communique la présente et l'avis joint à la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 17 novembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,